
SOMMAIRE EXÉCUTIF

Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives



Recherche appliquée réalisée conjointement par :

Jean-François Aubin, *maîtrise en analyse des politiques*
Université Laval

Mathieu Forget, *maîtrise en analyse des politiques*
Université Laval

Sous la codirection de :

Professeur Guy Debailleul, *faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation à l'Université Laval*

Professeur Réjean Landry, *département de science politique
à l'Université Laval*



UNIVERSITÉ
LAVAL

© 2001 – Tous droits réservés

Pour plus de détails :
804, avenue Murray #2
Québec, Québec G1S 3B3
Téléphone : (418) 686-2892
Télécopieur : (418) 686-1153
Courriel : format@videotron.ca

TABLE DES MATIÈRES
COHABITATION EN MILIEU RURAL : BILAN ET PERSPECTIVES
Sommaire exécutif

Avant-propos	1
1. Présentation générale	3
2. Méthodologie utilisée	3
3. Collecte des données	4
4. Analyse des résultats	5
4.1 Analyse des municipalités par type de cas	6
4.2 Le cadre théorique de l'acceptabilité sociale	7
5. Biens livrables de la recherche	8
5.1 La grille d'analyse des conflits	8
5.2 Le document de gestion de la cohabitation	9
5.3 La liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale	12
6. Synthèse des constats de la recherche et pistes d'action	12
7. Conclusion	17

Avant-propos

L'ampleur de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* a nécessité l'élaboration d'un sommaire exécutif indépendant du rapport final de recherche. Nous invitons donc le lecteur qui désire avoir plus d'information sur l'étude à consulter le tome 1 et le tome 2 de la recherche, de même que les biens livrables : la grille d'analyse des conflits de cohabitation, le document de gestion de la cohabitation et la liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale.

Nous désirons remercier les partenaires qui ont contribué au financement de la recherche : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec, le ministère des Régions du Québec et le ministère de l'Environnement du Québec.

1. Présentation générale

La recherche « Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives » a été menée du 1^{er} août 1999 au 31 mai 2001 sous l'égide de l'Université Laval. L'équipe de recherche était composée de deux chercheurs associés : messieurs Jean-François Aubin et Mathieu Forget, diplômés du baccalauréat en science politique et étudiants de la maîtrise en analyse des politiques, sous la codirection des professeurs Guy Debailleul de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et Réjean Landry du département de science politique de l'Université Laval.

En 1997, le Québec s'est doté de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles*, communément appelée Loi 23. Cette loi visait à favoriser le développement durable des activités agricoles en zone agricole et, à cette fin, modifiait principalement la *Loi sur la protection du territoire agricole* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le principe de cohabitation harmonieuse était également introduit dans les notes explicatives de la loi.

Dans cette perspective, l'agriculture québécoise s'oriente vers un développement durable. Malgré cette orientation, l'équipe de recherche dénombreait l'existence de plusieurs conflits sociaux en région liés aux activités agricoles, notamment à l'égard de la production porcine. **L'émergence de ces conflits a pour effet de compliquer grandement, de ralentir, si ce n'est de bloquer dans certains cas, l'établissement de nouvelles exploitations agricoles et l'extension des exploitations existantes, en plus d'empêcher un véritable développement durable.** Il devenait donc urgent d'approfondir les connaissances à l'égard de la notion d'acceptabilité sociale de la production agricole et de développer des outils susceptibles d'aider à prévenir et à mieux gérer de telles situations.

L'objectif général de la recherche était donc de mieux comprendre les conflits sociaux engendrés par l'agriculture québécoise, principalement en regard de la production porcine. Pour ce faire, l'équipe de recherche s'est intéressée à la notion d'acceptabilité sociale présente dans la définition du développement durable proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Selon la définition de la FAO, quatre critères doivent être intégrés afin de réaliser un développement durable : la viabilité économique, l'utilisation des meilleures techniques, la protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale.

Le choix du sujet de recherche s'inscrivant dans une thématique d'actualité et pour laquelle plusieurs organismes avaient développé de l'intérêt, des démarches ont été entreprises par les chercheurs afin d'associer ces organismes à la recherche. L'équipe de recherche a été heureuse de pouvoir compter sur l'appui des organismes intéressés par ce sujet, cet appui se traduisant, entre autres, par la création d'un comité aviseur technique pour la recherche.

2. Méthodologie utilisée

Devant la nature de la problématique à étudier et les données actuellement disponibles sur le thème de l'acceptabilité sociale, l'équipe de recherche a opté pour une recherche synthétique de cas multiples avec niveaux d'analyse imbriqués. **En pratique, cela veut dire que l'approche terrain a été privilégiée en ciblant plusieurs cas pour l'étude.** L'analyse menée à l'intérieur des cas a permis de connaître de quelles façons le phénomène d'acceptabilité sociale a été vécu dans chacune d'elles, pour ensuite être en mesure de comparer les résultats obtenus entre eux.

Un échantillon de huit municipalités du Québec a été formé. Le choix de l'échantillon a résulté d'un jugement d'experts ; c'est-à-dire que les cas sélectionnés cherchaient à reprendre les caractéristiques les plus communes dans la population. Des cas critiques, extrêmes ou déviants ont été identifiés afin de s'assurer que les huit municipalités de l'étude puissent représenter l'éventail le plus complet possible des situations vécues sur le terrain. Cette procédure visait à maximiser l'applicabilité des résultats de la recherche.

Les huit municipalités étudiées ont été répertoriées en trois grands types de cas : les cas non problématiques socialement acceptés, les cas problématiques socialement inacceptés et les cas problématiques devenus socialement acceptés. Les cas non problématiques socialement acceptés (CNPSA) regroupent les municipalités où le développement de la production porcine ne représentait pas une problématique sociale importante ; c'est-à-dire que nous n'avons pas noté de forte mobilisation contre les projets. Au contraire, les cas problématiques socialement inacceptés (CPSI) sont ceux où l'implantation d'élevages porcins entraînait des conflits sociaux importants qui n'ont pas été résolus. Finalement, les cas problématiques devenus socialement acceptés (CPSA) correspondent aux municipalités qui ont été aux prises avec une problématique sociale importante liée aux porcheries, mais où les projets se sont finalement implantés dans un climat d'acceptabilité.

TABLEAU 1
RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS ÉTUDIÉES PAR TYPE DE CAS

1) LES CAS NON PROBLÉMATIQUES SOCIALEMENT ACCEPTÉS (CNPSA)	
Saint-Isidore	(MRC de la Nouvelle-Beauce)
Saint-Marcel-de-Richelieu	(MRC des Maskoutains)
2) LES CAS PROBLÉMATIQUES SOCIALEMENT INACCEPTÉS (CPSI)	
Saint-Germain	(MRC de Kamouraska)
Saint-Martin	(MRC de Beauce-Sartigan)
Grand-Mère	(MRC du Centre-de-la-Mauricie)
Saint-Marc-sur-le-Richelieu	(MRC de la Vallée-du-Richelieu)
3) LES CAS PROBLÉMATIQUES DEVENUS SOCIALEMENT ACCEPTÉS (CPSA)	
Sainte-Françoise	(MRC des Basques)
Coteau-du-Lac	(MRC de Vaudreuil-Soulanges)

3. Collecte des données

Dans le cadre de la recherche, deux types de collecte des données ont été combinés: l'utilisation de documents et l'information fournie par les sujets eux-mêmes. Au niveau des documents utilisés, plusieurs documents officiels émanant principalement du gouvernement (lois et règlements provinciaux) ou encore des municipalités (règlements municipaux) ont été consultés. D'autres documents officiels provenant d'organismes ont aussi été utilisés, afin de recueillir le plus d'informations possible sur le sujet à l'étude. Finalement, pour l'étude des municipalités, une attention a été portée à certains documents personnels comme des correspondances ainsi que des documents de presse, notamment des articles de journaux. Dans certains cas, des documents visuels comme des cassettes vidéo ont aussi été d'une utilité dans la collecte d'informations.

La majeure partie de la collecte des données a cependant consisté à la réalisation d'entrevues semi-dirigées auprès d'acteurs ayant vécu les problématiques étudiées. Ces entrevues permettaient d'avoir une plus grande interaction avec les personnes rencontrées. Une série de thèmes à approfondir en entrevue ont été identifiée à l'aide d'une revue de la littérature et de l'élaboration d'un questionnaire. Ces thèmes représentaient donc le cadre des entrevues qui pouvait malgré tout varier selon les personnes rencontrées et les opinions formulées. Au total, cinquante (50) entrevues ont été réalisées entre les mois d'août et de novembre 2000 sur une possibilité de cinquante-cinq (55). De ces cinquante (50) personnes rencontrées, quarante-huit (48) entrevues ont été enregistrées et analysées. L'objectif des entrevues était de maximiser l'information recueillie à l'intérieur des cas et non pas nécessairement d'assurer qu'un nombre équivalent d'acteurs soit rencontré pour l'ensemble des municipalités.

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES ENTREVUES MENÉES PAR TYPE D'ACTEURS

TYPE D'ACTEURS	NOMBRE D'ENTREVUES RÉALISÉES
<i>Représentant de groupes d'agriculteurs en faveur des projets</i>	2
<i>Membre de coopératives agricoles ou de compagnies privées</i>	4
<i>Représentant du Conseil régional en environnement</i>	4
<i>Représentant de comité de citoyens</i>	4
<i>Membre des directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</i>	5 (4*)
<i>Le producteur agricole en cause dans les cas étudiés</i>	6
<i>Membre de la MRC</i>	7 (6*)
<i>Représentant du syndicat de base de l'UPA</i>	8
<i>Membre des élus municipaux</i>	9
<i>Autre</i>	1
TOTAL DES ENTREVUES RÉALISÉES	50 (48*)

* Le chiffre entre parenthèses indique une différence entre le nombre d'entrevues réalisées et le nombre d'entrevues enregistrées et analysées.

4. Analyse des résultats

Les quarante-huit entrevues enregistrées ont été retranscrites intégralement à l'aide d'un logiciel de traitement de texte. Par la suite, le logiciel d'analyse qualitative NUD*IST a été utilisé afin de traiter l'information recueillie par les entrevues. La technique d'analyse privilégiée fut celle de l'analyse de contenu. Le contenu des entrevues a donc été découpé en unités de sens, qui correspondent en fait aux idées mentionnées par les personnes interrogées sur des thématiques précises. Cette méthode de classification a eu pour avantage de permettre de dresser un tableau complet des propos tenus par les participants aux entrevues sur les thématiques discutées. En procédant à l'analyse en profondeur des situations vécues dans chacune des municipalités, en comparant entre elles les municipalités d'un même type de cas et en effectuant des comparaisons entre les types de cas, les résultats obtenus peuvent être synthétisés sous plusieurs formes.

4.1 Analyse des municipalités par type de cas

D'abord, l'analyse des municipalités par type de cas permet de retirer certains facteurs qui peuvent expliquer les raisons pour lesquelles une municipalité s'est retrouvée dans l'un ou l'autre des trois types de cas. Le tableau 3 présente trois principaux facteurs de compréhension :

TABLEAU 3
PRINCIPAUX FACTEURS RELEVÉS PAR TYPE DE CAS

1) Les préoccupations à l'égard des odeurs et des risques de pollution ;

TYPE DE CAS	ÉLÉMENTS TIRÉS DE L'ANALYSE DES MUNICIPALITÉS
<i>CNPSA</i>	Les odeurs, principalement celles liées à l'emplacement des nouveaux projets sont une source d'inquiétude. La contamination des eaux ne représente pas une source de préoccupations locales importante à l'égard des projets agricoles. Cette préoccupation est davantage présente au niveau régional.
<i>CPSI</i>	Les principales préoccupations touchent les odeurs, mais les risques de pollution sont aussi importants.
<i>CPSA</i>	Les principales préoccupations envers les projets touchent les odeurs liées à l'emplacement et les risques de pollution. Recherche de solutions adaptées au milieu. Dans les deux cas, cette solution a impliqué la relocalisation du projet.

2) Les retombées économiques locales d'un projet et ses effets possibles sur les autres activités économiques (ex. le récréo-touristique) ;

TYPE DE CAS	ÉLÉMENTS TIRÉS DE L'ANALYSE DES MUNICIPALITÉS
<i>CNPSA</i>	Les gens rencontrés se définissent comme résidant dans un " milieu agricole " qui retire beaucoup de bénéfices économiques locaux des activités agricoles.
<i>CPSI</i>	Contexte économique ; l'importance des retombées locales de l'agriculture et des autres activités locales, de même que la possibilité de conflits entre elles.
<i>CPSA</i>	Peu de mention des retombées socio-économiques locales, mais prise de conscience des impacts possibles sur les autres usages du territoire.

3) Le rôle de la municipalité

TYPE DE CAS	ÉLÉMENTS TIRÉS DE L'ANALYSE DES MUNICIPALITÉS
<i>CNPSA</i>	Les élus municipaux font preuve de leadership dans les dossiers, ce qui favorise la confiance des gens envers eux et la capacité de gérer des situations conflictuelles. Il existe une bonne ouverture des élus et une grande transparence dans leur gestion des dossiers qui améliorent le niveau de confiance
<i>CPSI</i>	Les municipalités ont été identifiées et/ou se sont prononcées pour ou contre le projet. De plus, la présence ou non d'un règlement a influencé le niveau de mobilisation de la population. Les élus municipaux font preuve de peu de transparence dans la gestion de la problématique.
<i>CPSA</i>	Volonté de trouver des solutions acceptables pour tous qui implique un effort de conciliation de la part des municipalités ainsi que du leadership et de la transparence dans la gestion des conflits Création d'un " espace-temps " propice à la discussion ; la municipalité retarde la conformité réglementaire ou l'émission du permis de construction même si cette pratique peut être illégale afin de susciter la collaboration de tous à trouver des solutions.

4.2 Le cadre théorique de l'acceptabilité sociale

Outre les facteurs de compréhension classés par type de cas, l'analyse en profondeur des municipalités et les comparaisons entre elles ont permis d'atteindre un niveau de connaissance suffisant pour être en mesure de tracer un schéma directeur de l'acceptabilité sociale, soit le cadre théorique de l'acceptabilité sociale.

L'élaboration de ce cadre théorique, qui est présenté à la page suivante, permet d'identifier les facteurs déterminants de l'acceptabilité sociale. Il se veut également un excellent outil d'analyse des situations vécues sur le terrain, car il facilite grandement l'analyse des problématiques, des causes jusqu'aux effets en passant par les pistes de solution.

À l'égard de l'implantation de projets comme des porcheries, deux situations sociales sont envisageables, soit leur acceptabilité ou leur inacceptabilité. La situation d'inacceptabilité sociale est caractérisée par une mobilisation sociale qui amène les gens à poser des actions afin de manifester leur opposition au projet. Dans ce type de situation, certains projets se réaliseront au détriment de la volonté populaire, alors que d'autres ne verront pas le jour. Au contraire, la situation d'acceptabilité sociale est celle où un projet se réalisera sans soulever la population ou encore après qu'une entente soit élaborée à la suite d'un soulèvement de la population. C'est d'ailleurs pourquoi nous retrouvons un lien qui va de l'inacceptabilité sociale à l'acceptabilité sociale, comme quoi une situation inacceptable au départ peut devenir acceptable.

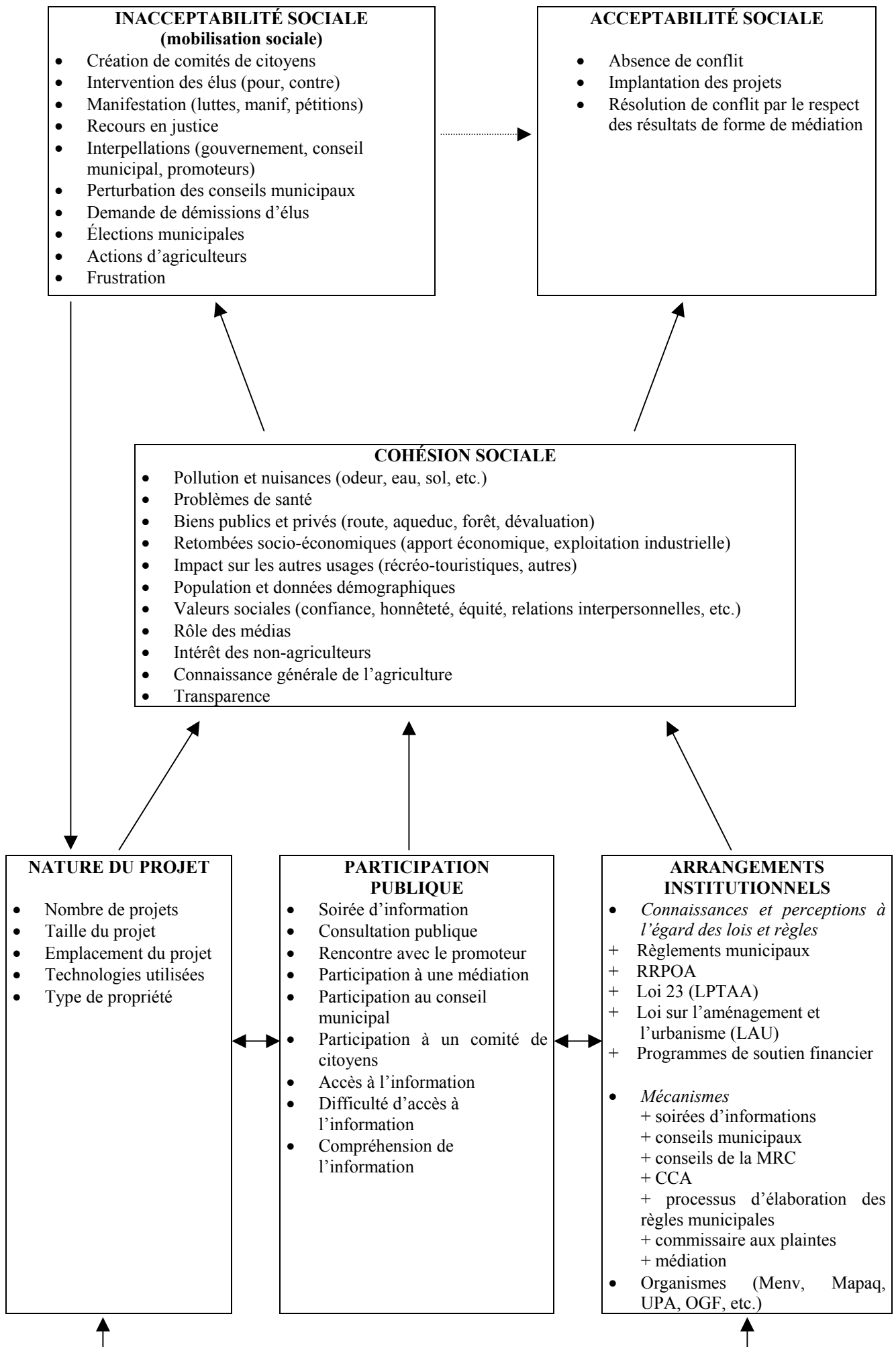
La condition d'inacceptabilité ou d'acceptabilité sociale dépend de l'impact d'un projet au niveau de la cohésion sociale. Voilà qui explique le lien entre le thème de la cohésion sociale et la situation d'acceptabilité ou d'inacceptabilité sociale. Un projet qui est davantage perçu comme ayant un impact positif sur la cohésion sociale amènera une situation d'acceptabilité sociale, alors qu'un projet davantage perçu comme ayant un impact négatif sur la cohésion sociale débouchera sur une situation d'inacceptabilité sociale.

Trois éléments tirés des entrevues peuvent influencer la cohésion sociale à l'égard d'un projet ; sa nature, la participation publique à son égard, ainsi que les arrangements institutionnels qui l'encadrent. De façon individuelle, chaque élément est susceptible d'influencer le niveau de cohésion sociale. Également, chacun de ces trois éléments peut interagir les uns sur les autres. À cet effet, des liens étroits peuvent être tracés entre la nature des projets et les arrangements institutionnels, entre la nature des projets et la participation publique, puis entre la participation publique et les arrangements institutionnels. Une ou des combinaisons de ces trois éléments amènent donc un niveau de cohésion sociale spécifique.

Finalement, il existe un phénomène de rétroaction entre l'inacceptabilité sociale et la nature du projet. Cette rétroaction permet à un promoteur en situation d'inacceptabilité sociale de modifier la nature de son projet, les arrangements institutionnels ou encore la participation publique afin d'obtenir une meilleure cohésion et son acceptabilité sociale nécessaire à l'établissement d'un projet dans une perspective d'agriculture durable.

TABLEAU 4 :

CADRE THÉORIQUE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives



5. Biens livrables de la recherche

Maintenant que les résultats de la recherche ont été présentés sous différentes formes, la question à se poser est la suivante : que fait-on en pratique pour améliorer la cohabitation en milieu rural et l'acceptabilité sociale de la production agricole, principalement la production porcine ? Au-delà des orientations possibles pour répondre aux problématiques perçues, la recherche Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives a permis d'élaborer certains outils.

5.1 La grille d'analyse des conflits

L'intérêt de dresser une pareille grille d'analyse des conflits est de permettre aux intervenants concernés d'être en mesure de se retrouver plus facilement dans une situation conflictuelle et de bien en évaluer l'ampleur pour mieux chercher à les prévenir.

La grille élaborée comprend quatre phases successives aux conflits qui sont précédées par un contexte d'origine.

✓ *Le contexte d'origine*

Avant même qu'une problématique se développe, il existe des éléments présents dans les milieux qui sont plus ou moins susceptibles d'amener des situations conflictuelles. En ce sens, il serait adéquat de se questionner sur l'état de la réglementation municipale, sur la présence d'idéologies ou d'intérêts divergents déjà présents dans le milieu, sur l'état des relations interpersonnelles (ex. rancunes ou rivalités), de même que sur le contexte socio-économique de la localité (type de résidents, importance locale des activités agricoles et des autres activités économiques).

✓ *Phase 1 : Le déclenchement du conflit*

Les situations conflictuelles se déclenchent lors de l'arrivée d'un projet dans la localité. À ce niveau, les éléments présentés dans le cadre théorique sous le thème de la nature du projet devraient être évalués.

✓ *Phase 2 : La réaction suscitée*

Le déclenchement d'un conflit suscite très rapidement une réaction. Lorsque les situations sont problématiques, cette réaction entraîne une mobilisation contre la réalisation du projet qui peut prendre diverses formes qui ont été identifiées dans le cadre théorique sous le thème de l'inacceptabilité sociale.

✓ *Phase 3 : L'installation du conflit*

Une fois la réaction suscitée, la situation conflictuelle s'installe vraiment. À cette étape, ce sont les enjeux que l'on retrouve sous l'appellation cohésion sociale dans le cadre théorique qui sont mis au premier plan. C'est également à ce niveau que l'on évalue les principaux outils législatifs comme la Loi 23 et le RRPOA et que la participation publique a un rôle important à jouer pour tenter de trouver des solutions.

✓ *Phase 4 : L'aboutissement du conflit*

Les situations conflictuelles peuvent se conclure de deux façons : quand l'un ou l'autre a obtenu ce qu'il voulait ou quand il y a eu entente sur les enjeux et les solutions. Il faut cependant comprendre que lorsque l'un ou l'autre a obtenu ce qu'il voulait, c'est que le projet s'est réalisé contre une volonté populaire, ou encore que la réalisation du projet a été empêchée. Dans ces deux types de cas, la production porcine est tout de même considérée comme problématique socialement inacceptée. Au contraire, lorsqu'il y a eu entente sur les enjeux et les solutions, cela correspond davantage à une situation d'acceptabilité sociale. Dans une optique de cohabitation harmonieuse, les solutions d'acceptabilité sociale sont davantage prometteuses d'avenir.

5.2 Le document de gestion de la cohabitation

Le document de gestion de la cohabitation présente certaines démarches susceptibles de prévenir les conflits et de faciliter la gestion des situations conflictuelles. Son contenu est grandement inspiré des expériences vécues par les municipalités étudiées.

De façon générale, il a été constaté que les individus craignent de plus en plus les nuisances (odeurs, bruits et poussières) et les risques de pollution (eau et sol) associés aux activités agricoles. Les préoccupations se traduisent fréquemment par une mobilisation afin de contrer l'implantation de projets que ces individus jugent « à risque ».

L'émergence de ce phénomène introduit une nouvelle exigence sociale : les nouveaux projets, tout comme ceux existants, devront davantage chercher à s'insérer harmonieusement dans le contexte local. Cette exigence sociale est au cœur même du développement durable de l'agriculture.

Au centre des approches de prévention et de gestion des conflits se retrouve la nécessité d'une plus grande transparence. Celle-ci aidera à établir une relation de confiance essentielle à la résolution de situations conflictuelles. Évidemment, l'inconvénient de cette démarche consiste à abandonner d'idée préconçue que « moins tu en dis, moins tu as de problèmes ».

✓ *La prévention des situations conflictuelles*

La démarche de prévention des conflits a pour avantage de permettre de saisir rapidement les divergences d'opinions possibles sur le projet, de voir dans quelle mesure des bonifications au projet peuvent être apportées et de juger du risque potentiel de voir un conflit éclater autour du projet. Cette démarche de prévention doit s'inscrire avant même qu'un projet ne soit déposé à la municipalité, car dès que le projet est déposé, les conflits ont tendance à s'enclencher rapidement et l'étape de la prévention fait place à celle de la gestion des conflits.

Quatre grandes étapes sont proposées. Il s'agit en fait d'un processus de concertation :

- 1) *Prendre connaissance du contexte local en développant son projet*
- 2) *Informé la municipalité de son intention*
- 3) *Informé ses voisins*
- 4) *Réalisation d'une soirée d'information de concertation sur le projet*

Puisque les préoccupations des résidents envers les projets doivent en premier lieu être considérées comme légitimes, il convient de réaliser une soirée d'information sur le thème de la concertation. **Informé et impliqué la population locale dans l'élaboration d'un projet qui peut les préoccuper aide généralement à diminuer le sentiment de méfiance envers celui-ci et son promoteur.** Par le fait même, un dialogue profitable a davantage de chances de s'établir.

Actuellement, le manque de transparence dans les dossiers affecte à la baisse le niveau de confiance de la population envers les activités agricoles. Cette faible confiance entraîne une forte mobilisation de citoyens qui ne sont plus seulement inquiets face à la réalisation des projets, mais qui se sentent brusqués et souhaitent alors en bloquer leur réalisation.

✓ *La gestion des situations conflictuelles*

Gérer une situation conflictuelle nécessite avant toute chose la reconnaissance d'un problème qui est suffisamment important pour motiver les efforts à tenter de le résoudre. Les problématiques sociales qui se développent ont généralement tendance à prendre beaucoup d'ampleur, d'où l'importance de reconnaître la nécessité d'agir rapidement. **La pierre angulaire d'une démarche de gestion des conflits est le dialogue.** Dès le moment où le dialogue est rompu ou que les messages ne passent plus, les interventions envisagées ne servent généralement qu'à envenimer les situations. D'où l'importance d'entretenir le dialogue entre les parties et de chercher à le préserver.

Une démarche de gestion des conflits repose sur trois grandes étapes :

1) *La conciliation des intérêts divergents*

Cette étape revient généralement sous la responsabilité de la municipalité. La conciliation devrait prendre la forme d'une soirée d'information qui regrouperait les différents intervenants et points de vue présents.

2) *La médiation*

Le défi de passer de la conciliation à la médiation est de taille, car il implique un facteur temps ; c'est-à-dire que les démarches devant mener à la médiation doivent s'inscrire lorsque les résultats de la conciliation se font attendre, mais avant que la problématique s'aggrave au point où toute tentative de résolution ne servira qu'à l'accentuer davantage. Le recours à la médiation nécessite l'intervention d'un médiateur ou d'un comité de médiation extérieur à la problématique.

3) *L'arbitrage ou le recours en justice*

Puisqu'il existe encore très peu d'exemples d'arbitrage en matière agricole, l'étape qui suit la médiation est celle du recours en justice. Dans un conflit de cohabitation, le recours à la justice a pour effet de désigner des gagnants et des perdants dans le dossier. **Dans un contexte de cohabitation harmonieuse, bien que les tribunaux puissent servir à trancher les litiges, il ne s'agit pas d'une avenue à privilégier.**

Si dans certains cas, le recours à la justice devient inévitable, la localité devra consentir des efforts à une étape de réconciliation entre les parties, car les conflits de cohabitation entraînent bien souvent de la frustration et des marques chez les individus et la localité.

5.3 Liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale

La liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale a été dressée à l'aide des propos formulés par les personnes rencontrées lors des entretiens. Afin de faciliter l'utilisation de la liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale, nous avons regroupé les différents acteurs rencontrés sous trois grands types d'intervenants : les intervenants agricoles, les intervenants municipaux et les intervenants environnementaux et des groupes de citoyens. Les attentes présentées dans cette liste sont divisées selon quatre grands thèmes :

- Les nuisances (odeurs, bruits et poussières)
- Les risques de pollution (eau et sol)
- Les retombées socio-économiques
- Les valeurs sociales (dont la confiance)

La liste des attentes permettra de connaître les attentes des acteurs sur différents sujets, afin d'être en mesure d'évaluer les points communs et les points divergents. Elle permettra également aux décideurs de développer des stratégies de rapprochement et d'entreprendre des actions concrètes dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse.

6. Synthèse des constats de la recherche et pistes d'action

Au-delà des outils développés précédemment, une série d'interventions possibles seraient susceptibles de favoriser davantage la cohabitation harmonieuse et l'acceptabilité sociale. La formulation de ces interventions repose sur les principaux constats de la recherche. Ainsi, tant au niveau des perceptions énoncées par les acteurs qu'au niveau de l'analyse des chercheurs, il est possible d'envisager des actions à entreprendre. Le tableau synthèse, présenté aux pages suivantes, reprend donc les constats de la recherche et les actions envisageables qui leur sont rattachées. Ce tableau se veut donc la réduction, à sa plus simple expression, des résultats de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*.

TABLEAU SYNTHÈSE
Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives

PERCEPTIONS DES ACTEURS <i>Énoncé des perceptions découlant des entrevues réalisées</i>	ANALYSE DES CHERCHEURS <i>Analyse effectuée par les chercheurs à la suite de l'analyse des cas</i>	PISTES D'ACTION POSSIBLES <i>Orientations possibles pour répondre aux problématiques perçues</i>
<p>1. NATURE DU PROJET</p> <p><i>1.1 Emplacement des nouveaux projets :</i></p> <p>L'emplacement des nouveaux projets peut être perçu problématique en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'habitations voisines - Proximité du périmètre urbain ou d'une zone de villégiature - Proximité d'un plan d'eau (surface ou souterrain). - Situé dans le corridor des vents dominants. - Impact sur le paysage 	<p>La satisfaction aux exigences réglementaires liées à l'emplacement, n'est pas une garantie de l'acceptabilité du projet.</p> <p>La relocalisation des projets a été ce qui a permis la résolution de la majorité des problèmes, toutefois cela peut créer un phénomène de surenchère des terres selon les situations.</p>	<p>Préalablement à l'implantation de nouveaux projets, les normes de localisation devraient davantage permettre de tenir compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'habitations voisines - La proximité du périmètre urbain ou d'une zone de villégiature - La proximité d'un plan d'eau (surface ou souterrain). - De la direction des vents. - De l'intégration des bâtiments dans le paysage.
<p><i>1.2 Technologies utilisées</i></p> <p>Le traitement des fumiers est perçu comme étant souhaitable à condition que cela ne favorise pas l'augmentation de la production porcine dans les zones en surplus.</p>	<p>À technologie égale (équipement d'épandage), la perception des nuisances liées à l'épandage peuvent varier selon les régions.</p> <p>Il existe une grande confusion quant aux connaissances des technologies utilisées et à leur efficacité.</p>	<p>Accentuer la recherche, le développement et l'utilisation d'outils permettant de diminuer les impacts des activités agricoles sur le milieu social et l'environnement.</p> <p>Meilleure diffusion et vulgarisation des nouvelles technologies utilisées pour réduire les impacts environnementaux et sociaux.</p>
<p><i>1.3 Type de propriété</i></p> <p>Les grandes entreprises et les coopératives sont perçues comme étant des compagnies qui vident les ressources des régions, peu à l'écoute des élus locaux et des citoyens et donc peu flexibles aux suggestions pouvant résulter en des solutions.</p>	<p>Les producteurs porcins dont la propriété entière du projet leur appartient sont généralement mieux acceptés dans leur communauté.</p>	<p>Favoriser l'implantation de projets porcins dont le propriétaire est entièrement indépendant par des politiques de financement et de crédit appropriées.</p> <p>Que les grandes entreprises et les coopératives soient davantage à l'affût des impacts sociaux que peuvent générer leurs projets et acceptent d'appliquer des solutions aux problèmes soulevés.</p>
<p>2. PARTICIPATION PUBLIQUE</p> <p><i>2.1 Information et transparence</i></p> <p>L'information qui est disponible entourant l'implantation d'un nouveau projet est perçue comme étant insuffisante.</p>	<p>La population a généralement de la difficulté à comprendre les informations diffusées sur les projets. (complexité et non vulgarisation de l'information)</p> <p>Par ailleurs, même lorsque l'information est objective, elle peut être perçue comme subjective. (concept de neutralité subjective de l'information)</p>	<p>Plus grande transparence et disponibilité de l'information entourant l'implantation des nouveaux projets.</p> <p>Idéalement, la tâche de donner l'information ne devrait pas revenir au promoteur du projet.</p> <p>L'information devrait être diffusée par un organisme qui ne serait pas identifié comme ayant un parti pris dans le projet.</p>

TABLEAU SYNTHÈSE
Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives

PERCEPTIONS DES ACTEURS <i>Énoncé des perceptions découlant des entrevues réalisées</i>	ANALYSE DES CHERCHEURS <i>Analyse effectuée par les chercheurs à la suite de l'analyse des cas</i>	PISTES D'ACTION POSSIBLES <i>Orientations possibles pour répondre aux problématiques perçues</i>
<p>2.2 <i>Conseils municipaux</i></p> <p>L'utilisation de certaines procédures municipales comme les périodes de questions sont perçues comme étant un facteur qui entraîne de la frustration chez les citoyens et les agriculteurs.</p>	<p>Les périodes de questions dans les situations conflictuelles sont généralement inefficaces et frustrantes pour la population parce qu'elles sont situées à la fin des réunions et des discussions</p> <p>Généralement, peu de place est laissée aux citoyens et aux agriculteurs dans le processus de prise de décision.</p>	<p>Encadrer davantage l'article 150 du Code municipal qui régit les périodes de questions afin qu'elles permettent une meilleure participation de la population lors de la prise de décision.</p> <p>Éviter que la conciliation des intérêts face à des projets porcins se déroule au sein des séances régulières du conseil municipal.</p>
<p>2.3 <i>Soirées d'information (conciliation)</i></p> <p>L'utilisation des soirées d'information est perçue comme ayant deux effets possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'atténuation des conflits lorsque les soirées sont efficaces - Accentuer les conflits lorsque les soirées sont inefficaces 	<p>Il n'y a aucun processus de conciliation locale dans la législation actuelle.</p> <p>Actuellement, on ne peut forcer la conciliation.</p> <p>C'est à la municipalité que revient le rôle d'initier et de gérer la conciliation.</p> <p>Les élus municipaux ont généralement de la difficulté à gérer les soirées d'informations (leadership et procédures).</p> <p>Il existe des façons de procéder à une conciliation qui aura pour effet de maximiser les chances de trouver des solutions concluantes.</p>	<p>La tenue de soirées d'information pour les nouveaux projets serait une nécessité. Ces soirées pourraient servir d'intermédiaire à la conciliation.</p> <p>Un processus de conciliation encadré dans une législation favoriserait la résolution des problématiques.</p> <p>Les élus municipaux devraient posséder et maîtriser des outils leur permettant de maximiser les chances de réussite des soirées d'information.</p>
<p>3. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS :</p> <p>3.1 " Loi 23 "</p> <p>Elle n'est pas perçue par l'ensemble des intervenants rencontrés comme étant un outil pouvant favoriser une meilleure cohabitation.</p> <p>Une majorité d'intervenants rencontrés perçoivent que la loi 23 entraînera d'autres conflits.</p> <p>Les normes de distances séparatrices sont perçues comme un élément problématique important puisque les normes seraient peu flexibles et qu'elles n'offriraient pas une protection adéquate contre les odeurs.</p>	<p>Même si elle n'a pas encore été utilisée, nous pensons que la procédure de médiation actuellement prévue dans la loi 23 ne permet pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de résoudre un conflit en prenant en compte la volonté de toutes les parties impliquées. - d'explorer adéquatement les désaccords, de maximiser la volonté de chercher des solutions gagnants-gagnants. - d'avoir l'accord nécessaire de toutes les parties pour adopter les solutions proposées. <p>Les CCA sont des mécanismes de concertations qui tardent à faire leur preuve au niveau de la cohabitation locale.</p>	<p>Coordonner davantage les multiples efforts de concertation régionale en un même lieu.</p> <p>Prévoir un mécanisme de conciliation comme les soirées d'information.</p> <p>Réviser la procédure de médiation afin que celle-ci soit davantage conforme aux procédures généralement reconnues dans les cas de médiation publique.</p> <p>Permettre aux municipalités d'adapter davantage les normes de distances séparatrices selon leur particularité locale.</p>

TABLEAU SYNTHÈSE
Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives

<p align="center">PERCEPTIONS DES ACTEURS <i>Énoncé des perceptions découlant des entrevues réalisées</i></p>	<p align="center">ANALYSE DES CHERCHEURS <i>Analyse effectuée par les chercheurs à la suite de l'analyse des cas</i></p>	<p align="center">PISTES D'ACTION POSSIBLES <i>Orientations possibles pour répondre aux problématiques perçues</i></p>
<p><i>3.2 Normes environnementales et RRPOA</i></p> <p>Les normes environnementales actuelles sont perçues comme pouvant empêcher l'implantation de fermes de la taille de celles que l'on retrouve aux États-Unis.</p> <p>Le PAEF, les contrats d'épandages et les certificats d'autorisation ne sont pas perçus comme des outils favorisant la protection de l'environnement, car on craint leur non respect par les producteurs agricoles.</p> <p>Le ministère de l'Environnement est perçu comme ayant de la difficulté à faire respecter ces normes et à effectuer du contrôle sur le terrain.</p>	<p>L'environnement est un enjeu des conflits qui prend de plus en plus d'importance au détriment de la question des odeurs.</p> <p>Il y a un important bris de confiance entre le MENV et l'ensemble des intervenants rencontrés.</p> <p>Le bris de confiance envers la protection de l'environnement rend les solutions potentielles d'un conflit difficilement trouvables et applicables.</p>	<p>Appliquer les normes prévues dans un délai plus court en accompagnant davantage s'il le faut la collectivité agricole.</p> <p>Accentuer le contrôle et les inspections du ministère de l'Environnement sur le terrain.</p> <p>Meilleure diffusion des résultats des contrôles effectués par le ministère de l'Environnement auprès de la population.</p> <p>Expliquer davantage aux agriculteurs et non agriculteurs les différents outils nécessaires à la bonne gestion environnementale des pratiques agricoles.</p> <p>Favoriser la mise en place d'un principe d'éco-conditionnalité</p>
<p><i>3.3 Règlements municipaux</i></p>	<p>Devant la pression des contribuables, les municipalités adoptent ou souhaitent conserver leur règlement qui peuvent aller au-delà des pouvoirs habilitants que leur accorde la loi.</p> <p>Les règlements municipaux contraignants sont habituellement fait pour apporter un sentiment de sécurité et assurer une meilleure protection contre les nuisances et les risques de pollution.</p>	
<p>4. COHÉSION SOCIALE :</p> <p><i>4.1 Pollution et nuisances</i></p> <p>Les odeurs provenant des bâtiments et de l'épandage sont perçues comme étant très problématiques.</p> <p>Les risques de pollution (eau et sol) sont perçus comme étant de plus en plus préoccupants.</p>	<p>Les odeurs provenant des bâtiments et de l'épandage sont les premiers points litigieux d'un conflit.</p> <p>Les risques de pollution sont de plus en plus des éléments déclencheurs de conflits.</p>	<p>Voir : 1.2 Technologies utilisées 3.2 RRPOA</p>
<p><i>4.2 Retombées socio-économiques</i></p> <p>L'agriculture est toujours perçue comme étant un maillon important de l'économie.</p> <p>Cependant, l'agriculture est perçue comme n'étant plus le principal moteur économique de certaines MRC et localités rurales.</p>	<p>Les emplois indirects de l'agriculture sont difficilement perceptibles dans certaines régions.</p>	<p>Faire connaître davantage la nature et la répartition des investissements fait lors de la construction et l'agrandissement d'entreprises.</p>

TABLEAU SYNTHÈSE
Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives

<p align="center">PERCEPTIONS DES ACTEURS <i>Énoncé des perceptions découlant des entrevues réalisées</i></p>	<p align="center">ANALYSE DES CHERCHEURS <i>Analyse effectuée par les chercheurs à la suite de l'analyse des cas</i></p>	<p align="center">PISTES D'ACTION POSSIBLES <i>Orientations possibles pour répondre aux problématiques perçues</i></p>
<p><i>4.2 Retombées socio-économiques (suite)</i></p> <p>Le récréo-touristique est perçu comme étant le secteur qui a le plus de potentiel d'être en conflit avec l'industrie porcine.</p> <p>La croissance de l'industrie porcine est perçue comme ayant favorisé l'accentuation de la coupe des boisés de ferme.</p> <p>L'agriculture moderne est perçue comme étant peu génératrice de retombées économiques aux niveaux local et régional (emplois indirects)</p>	<p>L'étalement urbain est une autre source de conflit important.</p> <p>L'agriculture moderne et notamment l'importance de l'intégration suscitent généralement le plus de critiques.</p> <p>C'est principalement un modèle de production " industriel " qui est remis en cause.</p>	<p>Assurer une protection suffisantes au maintien des boisés de ferme par voie de réglementation.</p> <p>Mieux intégrer les projets agricoles au milieu local afin de diminuer les impacts sur d'autres activités économiques comme le récréo-touristique.</p> <p>Favoriser la transformation offrant une plus grande valeur ajoutée aux produits agricoles en région.</p>
<p><i>4.3 Population et données démographiques</i></p> <p>Les nouveaux projets porcins sont perçus comme ne favorisant pas l'occupation dynamique du territoire.</p>	<p>Des non-agriculteurs habitent de plus en plus la campagne.</p> <p>Les nouveaux résidents de la campagne manquent de connaissances de la réalité agricole.</p>	<p>Favoriser l'implantation et le maintien de petites et moyennes fermes sur le territoire selon la référence à un seuil de viabilité économique.</p> <p>Organiser des activités locales afin de faire connaître et partager la réalité agricole à la population.</p> <p>Intégrer davantage l'agriculture dans le programme d'éducation pré-scolaire, primaire et secondaire.</p>
<p><i>4.4 Rôle des médias</i></p> <p>Parmi toutes les activités agricoles, c'est la production porcine qui est perçue comme captant le plus l'attention dans les médias.</p>	<p>Les médias semblent être davantage intéressés par les problèmes que par les solutions amenées.</p>	<p style="background-color: #cccccc;"></p>
<p><i>4.5 Valeurs sociales (confiance, honnêteté, équité, relations interpersonnelles, etc.)</i></p>	<p>Les valeurs sociales sont au centre des problématiques. Elles viennent directement influencer les perceptions des individus concernés.</p> <p>Plus les valeurs sociales sont perçues négativement dans les conflits, plus il sera difficile de répondre aux préoccupations de la communauté.</p> <p>Le sentiment de confiance entre les intervenants est une source de résolution des conflits.</p>	<p>Favoriser une plus grande transparence dans la gestion des dossiers afin d'aider l'établissement d'une confiance essentielle à la résolution de problématiques.</p>

7. Conclusion

Au moment d'élaborer le protocole de recherche à l'été 1999, l'équipe de chercheurs avait noté l'existence de plusieurs situations conflictuelles en région à l'égard des activités agricoles et de la production porcine en particulier. Près de deux ans plus tard, au moment de remettre le rapport de la recherche, la situation ne semble pas s'être améliorée sensiblement.

La recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* a le mérite d'avoir étudié scientifiquement les problématiques sociales liées aux activités agricoles. Les données amassées ont permis d'avoir une connaissance adéquate et fidèle des situations vécues localement. Cette connaissance a été suffisante pour permettre l'élaboration d'un cadre théorique de l'acceptabilité sociale. Ce cadre théorique se veut d'ailleurs un outil innovateur de compréhension et d'analyse du phénomène d'acceptabilité sociale.

Devant l'urgence d'agir afin d'atténuer les conflits de cohabitation, l'équipe de recherche a développé quelques outils pouvant venir en aide aux intervenants locaux et provinciaux : grille d'analyse des conflits, document de gestion de la cohabitation et liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale.

Plusieurs experts de l'analyse des conflits soutiennent que curieusement, le conflit a tendance à concilier les contraires. Pour ce faire, il faut cependant prendre le temps d'analyser les situations en profondeur afin de développer des actions à entreprendre. Le tableau présentant les constats de la recherche (perceptions des acteurs et analyse des chercheurs) et les pistes d'actions possibles se veut un excellent outil en ce sens.

Par le dépôt de la recherche, les chercheurs espèrent que les intervenants locaux, régionaux et provinciaux seront davantage sensibilisés à la problématique sociale suscitée par les activités agricoles et aux façons d'agir pour tenter d'atténuer cette situation. Dans un contexte où le gouvernement québécois et les partenaires du secteur agricole se sont donné un plan de croissance pour 1998-2005 et où l'on cherche à revitaliser les régions, la présence de ces conflits de cohabitation ne peut avoir qu'un impact négatif sur les objectifs visés et sur la collectivité québécoise en général.